

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
5e séance
tenue le
mercredi 12 octobre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.5
16 novembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

94-81581 (F)
9481581

/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. AYEWAH (Nigéria) souligne que l'écart ne cesse de se creuser entre les pays développés et les pays en développement, les politiques visant à mondialiser l'économie n'ayant profité qu'à une fraction infime de la population mondiale. La conjoncture internationale continue d'être marquée par la baisse des cours des produits de base, la diminution des flux de ressources, l'absence d'investissements, les restrictions aux transferts de technologie, l'instabilité des systèmes financiers et monétaires et le poids écrasant de la dette des pays en développement.

2. Les pays africains, en particulier, traversent une crise économique et sociale qui, conjuguée aux catastrophes naturelles qui s'abattent sur le continent, les rendent extrêmement vulnérables. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique n'a pas atteint ses objectifs et l'on est en droit de craindre, vu le peu d'importance que lui accorde la communauté internationale, qu'il en aille de même pour le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

3. L'on ne peut donc que se féliciter de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général concernant l'élaboration d'un agenda pour le développement. Le développement doit être envisagé sous un angle multidimensionnel, global et pragmatique. Il suppose l'acceptation d'une interdépendance mondiale authentique, fondée sur la volonté politique de promouvoir la coopération internationale. En d'autres termes, l'Agenda pour le développement doit aboutir à un partenariat mondial pour le développement, au sein duquel les organismes des Nations Unies joueraient un rôle fondamental. Il apparaît donc indispensable que la Deuxième Commission soit le lieu d'un dialogue approfondi entre les pays développés et les pays en développement, mené au profit de tous, et visant, entre autres, à faire appliquer les résolutions adoptées.

4. La croissance économique des pays en développement exige l'instauration d'un régime commercial international favorisant les exportations de ces pays et relevant et stabilisant les cours des produits de base. La délégation nigériane se réjouit de la signature de l'Acte final des négociations d'Uruguay et espère que la mise en opération de l'Organisation mondiale du commerce facilitera la libéralisation des échanges, l'ouverture des marchés et l'élimination des barrières protectionnistes.

5. Le développement est indissociable de la protection de l'environnement. Or, à la veille de l'adoption de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification, force est de constater que la mise en oeuvre du programme Action 21, adopté à Rio, souffre d'une diminution des apports de ressources. Il est à espérer qu'un meilleur sort sera réservé au Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement et au Programme d'action adopté à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement. Par ailleurs, l'on attend avec intérêt la réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique, dont le Nigéria est signataire, ainsi que la tenue du Sommet mondial pour le

/...

développement social, de la quatrième Conférence mondiale consacrée aux femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et les programmes d'action qui devraient en découler.

6. M. SUCHARIPA (Autriche) dit que la croissance économique est aujourd'hui en bonne voie, comme le montrent les indicateurs macro-économiques et la révision à la hausse, par les organismes internationaux compétents, des prévisions relatives à la croissance des PIB. Il apparaît même que certains pays en développement enregistrent un taux de croissance de loin supérieur à celui des pays développés.

7. Cela ne doit cependant pas masquer la diversité croissante des situations économiques dans le monde. Le cas des pays les moins avancés, en particulier en Afrique, doit retenir l'attention de la communauté internationale. Les pays dont l'économie est en transition, et auxquels l'Autriche attache une importance particulière, doivent être intégrés à l'économie mondiale. Si certains d'entre eux montrent des signes de reprise, il n'en reste pas moins qu'en tant que groupe, leur situation ne cesse de s'aggraver et que leurs populations consentent de grands sacrifices en faveur de l'instauration d'une économie de marché. La communauté internationale doit donc concerter ses efforts en vue d'aider ces États à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent, tant il est vrai que leur intégration à l'économie mondiale favorisera, à long terme, la paix et la stabilité dans le monde. Il est à noter, à cet égard, que l'assistance que l'Autriche leur prête ne s'est pas accompagnée d'une réduction de celle qu'elle accorde de longue date aux pays en développement.

8. Le débat sur un agenda pour le développement permettra d'affiner les concepts y relatifs et de définir l'approche à suivre en ce domaine. L'on a longtemps assimilé développement et croissance économique. Or, l'on sait aujourd'hui que le développement durable doit être centré sur l'être humain et passe non seulement par la création d'emplois, l'éducation, la santé et l'environnement, mais aussi par le respect des droits de l'homme et des libertés économiques et politiques.

9. L'Autriche est fermement convaincue que l'ONU est à même de jouer pleinement son rôle dans ce processus, en étroite coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions issues des Accords de Bretton Woods. La réforme du Conseil économique et social et la revitalisation des secteurs économique et social de l'ONU commencent à porter leurs fruits. La délégation autrichienne, en collaboration avec les délégations russe et américaine, a présenté, au cours de la session précédente du Conseil, un projet de résolution sur les modalités de l'établissement de rapports dans ces domaines, projet dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie. Il est à espérer qu'il donnera lieu à un débat fructueux et aboutira à des mesures propres à renforcer le rôle et les capacités du Secrétariat en la matière. Enfin, la délégation autrichienne espère que seront examinées des modalités de travail permettant de mieux circonscrire les débats au sein de la Deuxième Commission.

10. M. LONDOÑO (Colombie) dit que s'il est vrai que l'économie mondiale montre des signes de redressement, la reprise demeure fragile. L'interdépendance croissante des pays et la mondialisation de l'économie n'ont pas comblé l'écart

entre pays industrialisés et pays en développement. Le fait qu'un nombre limité de pays décide seul des grandes orientations de l'économie internationale a des résultats extrêmement néfastes sur le reste du monde. Les décisions adoptées par les pays membres du G-7, tout comme la grande majorité de celles prises par les institutions issues des Accords de Bretton Woods, répondent essentiellement aux besoins des pays développés et sont prises sans tenir compte des intérêts des pays en développement. Alors que l'ajustement structurel est présenté comme étant la panacée aux maux qui se posent aux pays en développement, les pays industrialisés ne font rien pour mettre un terme aux problèmes qui entravent le retour à une véritable expansion économique. En supprimant les distorsions inhérentes à leur économie, en éliminant les barrières protectionnistes et en garantissant la transparence de leurs marchés, ils libéreraient une masse de ressources considérable qui pourrait être mise au service de la relance de l'économie mondiale.

11. Les échanges commerciaux constituent un élément essentiel de la coopération internationale. La conclusion des négociations d'Uruguay a mis en relief le déséquilibre existant entre la libéralisation toujours plus poussée du commerce dans les pays en développement et les mesures néo-protectionnistes prises par les pays développés. Ces dernières, qui prennent pour prétexte la lutte contre le dumping et la protection de l'environnement, dénaturent le principe de l'avantage comparatif, seul instrument dont disposent les pays en développement pour tenter de participer de façon plus équitable aux échanges internationaux. Par ailleurs, sur le plan financier, l'on constate avec préoccupation que certains pays industrialisés continuent de céder aux pressions visant à réduire le montant de l'assistance aux pays en développement. Il faut non seulement renverser cette tendance mais encore démocratiser le processus décisionnel au sein des institutions financières multilatérales et augmenter les ressources destinées aux activités opérationnelles menées par les organismes des Nations Unies. De même, s'agissant de la science et de la technique, il faut renforcer le rôle de l'ONU et admettre que l'État joue un rôle fondamental au regard de la promotion du développement scientifique et du transfert de technologie. Enfin, l'euphorie qui a suivi l'adoption du programme Action 21 s'est vite dissipée face aux entraves imposées par les pays développés aux apports de ressources financières et aux transferts de technologie. La Commission du développement durable doit s'attacher à obtenir des résultats tangibles en ce domaine.

12. L'élaboration d'un agenda pour le développement suscite de grands espoirs. Il importe cependant, à cet égard, de tenir compte des réalités propres à chaque pays. En effet, toute tentative d'imposer des formules rigides risque d'entraver les efforts des pays en développement et, par voie de conséquence, de nuire à la croissance de l'économie mondiale. Le texte qui sera adopté devra prendre en compte tous les aspects du développement, notamment les facteurs d'ordre économique, social, environnemental et institutionnel. La dimension sociale doit en être un élément fondamental. En effet, s'il n'est pas mis un terme à la pauvreté, à la faim, à l'analphabétisme, à l'explosion démographique et à la dégradation de l'environnement, le respect des libertés, la participation démocratique et la justice perdent tout leur sens. Il faut mettre l'économie au service de l'être humain et non l'inverse.

13. Alors que sont tombées les barrières idéologiques et politiques, le temps est venu d'opter résolument pour l'harmonisation des intérêts et la concertation. Sinon, un nouveau rapport de pouvoir s'instaurera, l'immense majorité des pays se retrouvant alors marginalisée. Le dialogue international doit désormais reposer sur la démocratisation des relations économiques et sur un consensus quant à la notion même de développement. Un langage nouveau doit apparaître, celui de la coopération et de la solidarité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra assurer la transition harmonieuse et pacifique vers la multipolarité.

14. M. ABDELLAH (Tunisie) note que les changements historiques survenus sur la scène internationale ont abouti à la relance des relations Nord-Sud et à une plus grande interdépendance économique et politique. De nouvelles perspectives s'ouvrent en matière de coopération internationale, suscitant l'espoir de voir s'instaurer de nouvelles relations fondées sur la solidarité et l'équilibre des intérêts entre États et groupements régionaux.

15. Malgré les signes positifs de reprise de la croissance, celle-ci est très inégalement répartie et n'offre aucune garantie de sécurité. Le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement continue de s'élargir, ces derniers occupant une place de plus en plus marginalisée au regard du commerce international, de la situation monétaire, des questions financières, de la technologie et de la dette. Le pari du développement est d'autant plus complexe que l'environnement mondial est marqué, notamment, par l'acuité de la concurrence entre tous les pays pour conquérir des marchés, attirer les investissements extérieurs et promouvoir la technologie. Les pays en développement ne pourront exploiter les opportunités nouvelles qui s'offrent à eux que s'ils savent s'adapter aux mutations financières, commerciales et technologiques qui caractérisent l'action économique à l'échelle mondiale. Or, la stabilité, la sécurité et le développement étant une responsabilité collective, les pays nantis sont appelés à en tenir compte dans leurs politiques. La réduction des déséquilibres, en effet, aura des conséquences positives, à moyen et long terme, pour les pays donateurs eux-mêmes, à travers l'ouverture des marchés, la rentabilisation des investissements et la limitation de l'immigration et des problèmes qui en résultent.

16. La question du développement durable occupe une place prépondérante parmi les préoccupations de l'humanité et commande la recherche d'une solution universelle. Les diverses échéances internationales à venir constituent l'occasion de compléter et d'approfondir les stratégies, plans d'action et principes qui ont été adoptés lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre de l'action menée en vue de l'élaboration d'un agenda universel pour le développement mondial. À cet égard, l'initiative du Secrétaire général offre l'occasion de débattre des stratégies susceptibles d'assurer le décollage économique des pays en développement. L'Agenda pour le développement devra être orienté vers l'action, fondé sur un esprit de partenariat et tenir suffisamment compte des spécificités nationales. Pour être efficace et durable, il doit mettre fin aux déséquilibres fondamentaux et réduire le fossé séparant les pays du Nord et ceux du Sud.

17. Dans ce contexte, la situation critique de l'Afrique exige un plus grand engagement de la communauté internationale. La plupart des pays africains ont enregistré, au cours des quatre années précédentes, une croissance négative malgré les efforts remarquables déployés à travers la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. De fait, la situation n'a cessé de s'aggraver en raison du fardeau de la dette, du faible niveau des cours des matières premières, de la détérioration des termes de l'échange, du déclin de l'aide publique au développement et de l'aide privée, et du transfert négatif de ressources. À cet égard, le Président de la République a lancé un appel aux dirigeants des sept pays les plus riches, réunis à Naples, afin qu'ils soient à l'écoute des préoccupations du continent africain et renforcent l'aide qu'ils lui accordent, dans le cadre d'une stratégie globale de développement qui permette aux États du continent de définir clairement leurs plans économiques.

18. Les droits de l'homme et les droits des générations à venir ne pourront être respectés que si l'humanité trouve la voie conduisant à la sauvegarde de son environnement et à la concrétisation du développement durable. La Tunisie s'est engagée, très tôt, dans la préservation de son environnement et dans la contribution aux efforts internationaux dans ce domaine. Elle a notamment appelé les pays créanciers à recycler la dette des pays en développement dans des projets à caractère environnemental. L'interdépendance accrue commande la recherche d'une solution universelle à cette problématique des plus complexes.

19. Les pays en développement doivent conjuguer leurs efforts et harmoniser leurs plans, à travers la consolidation des ensembles régionaux. L'établissement d'une coopération et d'une complémentarité étroites doit conduire à la réalisation de l'intégration économique et à l'instauration d'un climat de sécurité, de stabilité et de concorde. C'est pour ces raisons que la Tunisie accorde une grande attention à l'aménagement et au renforcement des relations existant entre les espaces maghrébin, européen, méditerranéen et africain. La mondialisation de l'économie exige une approche globale et intégrée des problèmes qui se posent à l'ensemble du monde, dans un esprit de solidarité et avec un sens aigu de l'intérêt collectif. Il est donc urgent de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques de partenariat économique, de codéveloppement et de cogestion des problèmes politiques et économiques, de manière à assurer la prospérité et le bien-être de l'humanité tout entière.

20. M. SAMANA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que, si de grands progrès ont été réalisés depuis 30 ans dans le domaine du développement et, en particulier, les sciences et les techniques, les retombées n'en n'ont pas été équitablement réparties. Sur les plans politique et économique, la planète continue d'être divisée en pays riches et en pays pauvres; cette polarisation constitue une menace grave pour la survie de l'humanité et le maintien de la paix et de la sécurité. L'ONU est en fait la seule institution multilatérale capable de forger un consensus international en vue de résoudre les nombreux problèmes mondiaux. Le renforcement de la coopération internationale devrait permettre, par la restructuration des investissements et des échanges internationaux, d'éliminer les déséquilibres politiques et sociaux. À cette fin, il faut améliorer les politiques internationales menées dans le domaine de l'économie, du commerce et des investissements, et axer les politiques nationales sur la productivité et la performance économique.

21. L'examen des questions de politique macro-économique, notamment en ce qui concerne l'application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, ainsi que l'application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, est d'une importance primordiale, dans la mesure où il a trait au renforcement des économies régionales, à l'amélioration de l'appui apporté par les institutions des Nations Unies, au renforcement des capacités et au transfert de technologie. Il faut accorder la plus haute importance aux priorités de chaque pays, sinon les transferts de technologie et la promotion du commerce et de l'investissement ne pourront jouer un rôle efficace en l'absence de capacités d'absorption. Les politiques et stratégies de développement doivent donc être adaptées aux problèmes particuliers des divers pays et régions.

22. Il est souhaitable de renforcer l'intégration économique régionale et il faut se féliciter de l'appui technique et financier apporté par le système des Nations Unies dans ce domaine. Toutefois, il est également essentiel que les pays investissent dans le capital humain et le développement des techniques et des infrastructures afin de renforcer leur capacité de concurrence. La mise en oeuvre de stratégies visant à promouvoir l'intégration économique régionale et la coopération Sud-Sud dans des domaines tels que la valorisation des ressources humaines, le commerce et les investissements, et le transfert de technologie, doit aller de pair avec un processus de développement productif durable. La région du Pacifique Sud est dotée de vastes ressources marines et d'un potentiel important dans les domaines agroforestier et agro-industriel qui, s'ils sont exploités de manière écologiquement rationnelle, devraient lui permettre de contribuer au renforcement de la coopération internationale pour le développement.

23. Les principes directeurs exposés dans l'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix fournissent un cadre général pour les efforts déployés par les pays en développement afin d'améliorer la situation économique et sociale de leurs peuples.

24. M. OWADA (Japon) dit que le développement économique des pays en développement est également bénéfique aux pays développés dans la mesure où il contribue à l'expansion de l'économie mondiale. Toutefois, des différences croissantes apparaissent entre les pays en développement eux-mêmes. Ainsi, alors que de nombreux pays d'Asie connaissent une croissance économique rapide, ceux de la région subsaharienne continuent de souffrir de la pauvreté et du sous-développement. Partageant l'avis du Secrétaire général, selon lequel les efforts de développement doivent répondre aux priorités et aux besoins particuliers de chaque pays, la délégation japonaise considère qu'une approche différenciée devrait être encouragée et que des méthodes différentes devraient, par conséquent, être mises au point, tenant compte des besoins particuliers et du niveau de développement des pays bénéficiaires. Dans cette optique, des initiatives telles que les études de pays du PNUD devraient être encouragées.

25. Cette approche différenciée devrait toutefois être associée à une approche globale prenant en compte non seulement l'aide financière et l'allégement de la dette, mais également des facteurs tels que le commerce, les investissements

directs et les transferts de technologie. Il faut également examiner les moyens d'améliorer l'infrastructure sociale du pays en question, celle-ci couvrant des domaines tels que l'éducation de base, la formation professionnelle et la santé. Dans ce contexte, le Japon s'est efforcé non seulement d'accroître le volume de son aide publique au développement, mais également de diversifier l'utilisation qui en est faite. Alors que le volume total de l'APD a diminué de plus de 10 % entre 1992 et 1993, le Japon est l'un des rares pays donateurs qui y consacreront près de 75 milliards de dollars au cours de la période 1993-1997.

26. Lors de la Conférence internationale sur le développement en Afrique, qui s'est tenue l'année précédente à Tokyo, les participants ont reconnu que, bien qu'aucun modèle de développement ne puisse être transféré d'une région à l'autre, la coopération Sud-Sud entre l'Asie et l'Afrique serait extrêmement utile. La Déclaration de Tokyo, publiée à l'issue de cette réunion, soulignait l'intérêt que certains pays d'Afrique et d'Asie attachaient à la promotion de ce type de coopération. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Tokyo, le Japon et l'Indonésie, avec le concours de l'ONU et du PNUD notamment, convoqueront un séminaire Afrique/Asie sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra en décembre 1994 en Indonésie. Dans ce contexte, l'intervenant suggère que l'ONU convoque des réunions d'experts pour étudier les moyens de promouvoir cette coopération.

27. Il importe également d'examiner comment orienter vers des projets de développement des ressources qui, jusqu'à présent, avaient été affectées au secteur militaire. Dans le cadre de son aide publique au développement, le Japon a décidé de tenir compte des orientations des pays bénéficiaires en matière de dépenses militaires, de production de missiles et d'armes de destruction massive, et d'exportation et d'importation d'armements. Il serait dans l'intérêt de la paix et du développement que d'autres donateurs adoptent une politique similaire. Le problème de la reconversion des industries militaires se posera de manière aiguë aux principaux producteurs d'armements. Cette opération exigera des investissements considérables et entraînera des licenciements, mais elle est nécessaire pour maintenir la paix et la stabilité mondiales. La délégation japonaise espère donc que cette question sera au centre des débats sur l'Agenda pour le développement.

28. En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, le Japon estime avoir un rôle de premier plan à jouer dans les activités menées au niveau international. À cet égard, il est disposé à partager l'expérience et le savoir-faire qu'il a acquis en matière de lutte contre la pollution. Pour ce qui est du suivi du programme Action 21, il faut se féliciter des progrès enregistrés récemment dans l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les travaux de la Commission du développement durable ont été particulièrement fructueux dans ce domaine et le Japon est résolu à lui prêter son concours.

29. Le problème de la population représentant l'un des principaux obstacles au développement économique et social des pays et à la préservation de l'environnement mondial, la délégation japonaise accueille avec satisfaction le

Programme d'action adopté à la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement. Mais ce succès ne doit pas occulter le fait que sa mise en oeuvre exigera des efforts considérables de toutes les parties. Par ailleurs, il faudra sans doute convoquer avant 2004 une conférence d'examen concernant le suivi de la Conférence du Caire afin de veiller à ce que le Programme d'action soit effectivement appliqué. À cet égard, le Japon est décidé, dans le cadre de son programme d'APD, à allouer un montant de 3 milliards de dollars environ pour la période 1994-2000 à la coopération avec les pays en développement dans ce domaine.

30. Le succès de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles dépendra de l'exécution du plan d'action adopté à la Conférence mondiale de Yokohama sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue en mai 1994. Il est à espérer que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution présenté par le Conseil économique et social, qui approuve les résultats de la Conférence et exhorte tous les États Membres à faire preuve de détermination dans la mise en oeuvre du plan.

31. L'ONU doit continuer à améliorer ses structures et ses fonctions afin d'intervenir efficacement face aux problèmes économiques et sociaux d'ampleur mondiale. Le Conseil économique et social doit être renforcé en tant que centre de coordination des activités de l'ONU dans ces domaines. Il faut notamment réexaminer les activités de ses différents organes afin de rationaliser leurs travaux. Les activités de l'ONU dans le domaine du développement devraient être fondées sur une définition claire des priorités et être orientées vers l'action. Les États Membres devraient donc s'efforcer de parvenir à un consensus sur les projets prioritaires en se fondant sur une évaluation réaliste de leur faisabilité et en tenant compte des capacités de l'ONU.

32. M. GALLEGOS (États-Unis d'Amérique) note que le programme de travail de la Commission augmente rapidement et se félicite du partage des tâches avec le Conseil économique et social; sa délégation a présenté, à la récente session du Conseil, un projet de résolution proposant des critères en vue de réduire le nombre de rapports du Secrétariat et de renforcer leur concision et espère qu'il sera adopté à la session en cours. L'intervenant est d'avis que le débat général de la Commission est superflu et trop long. En outre, un nombre croissant de questions économiques sont examinées directement par l'Assemblée en séance plénière, ce qui détourne la Commission de ses tâches les plus urgentes. De plus, les retards enregistrés dans l'établissement de la documentation ne permettent pas d'avoir un débat fructueux à ce stade.

33. La délégation américaine prendra note des résultats du Sommet mondial de la CNUCED sur l'efficacité commerciale qui se tiendra à Columbus, Ohio, et espère que la Commission adoptera un projet de résolution prenant acte de cette réunion et appuyant les contributions techniques que la CNUCED pourra faire.

34. L'intervenant se félicite également du soutien apporté à une autre initiative lancée par le Gouvernement américain, intitulée Globe; dans le cadre de ce programme, des écoliers, des enseignants et des scientifiques du monde entier étudieront ensemble l'environnement mondial afin de sensibiliser le public sur cette question.

35. M. HUDYMA (Ukraine) dit que la situation politique mondiale s'est améliorée au cours des dernières années et que la notion même de "guerre froide" est tombée en désuétude. Les relations économiques internationales ont elles aussi considérablement évolué. Les pays, s'étant débarrassés des dogmes et préjugés idéologiques, ont adopté dans ce domaine une approche pragmatique. Les notions de coopération et de partenariat pour la paix prennent de plus en plus d'importance. Les liens organiques entre la paix, le développement et la démocratie sont maintenant reconnus. La croissance économique est le moteur du développement et il est impossible de régler sans elle les problèmes connexes, d'ordre écologique et démographique notamment. Toutefois, la croissance ne doit pas être considérée comme une fin en soi; sa réalisation exige de satisfaire à au moins deux conditions, la création d'un climat économique et politique approprié au niveau national et la promotion d'un environnement international favorable.

36. L'Ukraine s'est résolument engagée sur la voie de l'économie de marché mais le processus de transition est long et difficile. Il faut se féliciter à ce sujet que les problèmes des États en transition soient progressivement incorporés dans les activités multidisciplinaires des organismes des Nations Unies. La délégation ukrainienne a la ferme intention de renforcer la coopération dans ce domaine. C'est pourquoi elle souhaiterait que l'Assemblée générale prenne des mesures plus efficaces afin de promouvoir l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Il semble toutefois que les États donateurs, proclamant leur appui à l'introduction de réformes dans les pays en transition, fassent preuve d'une prudence excessive dans la fourniture de ressources pour le financement de projets spécifiques et se limitent à un soutien moral aux réformateurs, tout en apportant une aide disproportionnée à un pays. Les pays développés devraient, pour accélérer les processus de transformation, ouvrir leurs marchés aux produits des États en transition, ce qui augmenterait les investissements étrangers dans ces États.

37. Les négociations d'Uruguay ont abouti à la signature de l'accord de Marrakech. La création d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) est la preuve que les mesures protectionnistes n'affecteront plus les conditions de transformations dans les pays en transition. L'Ukraine se félicite de cette création et est résolue à adhérer au système du GATT/OMC. Elle espère qu'il contribuera à promouvoir la libéralisation dans les échanges et la création d'un système commercial ouvert et transparent et facilitera l'accès des pays en transition au marché mondial des exportations.

38. L'Ukraine préconise également un élargissement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Conscient de la gravité de la situation économique et sociale du pays, le Gouvernement a établi, avec la coopération d'experts du FMI, un programme visant à surmonter la crise et à promouvoir la stabilisation macro-économique.

39. L'Ukraine est résolue à participer activement à la mise en oeuvre des programmes économiques et techniques exécutés dans le cadre du système des Nations Unies. Il serait souhaitable à ce sujet que les programmes économiques soient davantage orientés vers les pays en transition car, compte tenu du niveau de développement de leurs infrastructures, des résultats positifs seraient obtenus à bref délai. L'intégration des pays en transition dans l'économie

mondiale permettra de dégager des sources supplémentaires de financement du développement. À ce sujet, les activités menées par le PNUD, l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies dans les États en transition devraient viser des résultats plus concrets et avoir un caractère plus pragmatique. L'Ukraine apprécie hautement les activités menées par le bureau du PNUD/ONU à Kiev et souscrit à l'idée de transformer la division du PNUD pour la promotion des activités en Europe centrale et dans les pays membres de la CEI en bureau régional.

40. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement", qui est la suite logique de l'Agenda pour la paix, est digne d'éloges; il dresse un tableau global, complexe et controversé du monde moderne et propose une perception philosophique des tendances et des principales forces dominant la scène mondiale. Il conviendrait d'examiner de nouvelles idées et propositions pouvant compléter ce document. Il faudrait notamment envisager la création d'un mécanisme permettant de mettre en oeuvre les conclusions et recommandations qu'il contient. Il faudrait, par exemple, étudier la question de la présentation au Conseil de sécurité de rapports périodiques sur la situation économique et sociale des pays des diverses régions pouvant constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ces rapports renforceraient considérablement le rôle de prévention de l'ONU.

41. La Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu récemment au Caire, est l'un des événements marquants de l'année en cours. Elle a démontré de nouveau qu'il n'existait pas de méthode universelle permettant de régler les problèmes démographiques. Chaque pays assume donc la responsabilité de son développement social, économique et démographique. L'ONU et les institutions internationales devraient limiter leur rôle à l'élaboration de principes directeurs et à la promotion de mécanismes permettant de trouver une solution aux problèmes de population et de développement.

42. Si la situation de l'Ukraine est difficile en raison de la crise économique, la réforme économique est toutefois l'une des priorités du Gouvernement. Les transformations économiques et sociales en cours visent à édifier une société dotée d'une économie multistructurelle, orientée vers le secteur social, l'État favorisant les intérêts des travailleurs. Les principales mesures prises récemment en vue du relèvement économique du pays visent à stabiliser la production, à contrôler l'inflation et à empêcher que le niveau de vie de la population ne continue de baisser. Dans le domaine législatif, on révisé les textes en vigueur, afin de créer un climat favorable aux investissements et d'attirer les ressources financières des pays occidentaux. L'amélioration des réglementations dans le domaine monétaire permettra d'unifier le taux de change officiel du karbovanets et les taux pratiqués sur le marché.

43. L'intervenant aborde une autre question d'une grande importance pour son pays, à savoir les effets négatifs des sanctions imposées à la Yougoslavie sur les États de la région du Danube. La charge financière et morale qui en résulte pour l'Ukraine est en effet très lourde. Le pays perd ses marchés traditionnels de produits, ses liens économiques avec ses partenaires régionaux ont été rompus et il assume une responsabilité supplémentaire concernant l'application du régime des sanctions, ce qui requiert des ressources considérables. Les pertes

/...

entraînées par les sanctions pour l'Ukraine se sont chiffrées à 4 milliards de dollars en 1993. Il est à noter que les dispositions de la résolution 48/210 de l'Assemblée générale portant sur l'assistance économique à fournir aux États affectés par les sanctions imposées par l'ONU à la Yougoslavie n'ont toujours pas été appliquées.

44. L'ONU célébrera en 1995 son cinquantenaire; les délibérations de la Commission constituent une étape vers la mise au point et la coordination de propositions nouvelles pour l'avenir. Le développement durable de toutes les nations ne pourra être réalisé que si tous les États unissent leurs efforts afin de mettre au point un mécanisme pour un partenariat équitable. L'Ukraine propose dans ce contexte d'adopter un document sur le partenariat pour le développement qui demanderait à tous les États de renoncer à la suspicion et à la méfiance, de renforcer la justice internationale et l'égalité des droits, et de proclamer l'importance de relations équitables dans les domaines économique et connexes.

45. M. KALPAGE (Sri Lanka) rappelle les nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale. Après les années 80, qui ont été une décennie perdue pour le développement, les perspectives pour les années 90 sont peu encourageantes : instabilité croissante, développement inégalement réparti, faiblesse de la reprise économique et progression du chômage dans les pays industrialisés. Le revenu par habitant a diminué dans de nombreux pays en développement, le nombre des pays les moins avancés a augmenté et il est en train de se créer un quart monde, en Afrique principalement.

46. Cette situation est due pour une large part à l'application de politiques inappropriées par les pays industrialisés et à la faiblesse des structures économiques et des stratégies de développement des pays en développement. La solution de cette crise exige d'établir un partenariat fondé sur la confiance et la compréhension mutuelles.

47. Les relations entre les pays industrialisés et le monde en développement ont favorisé les inégalités, renforcé le protectionnisme, aggravé la crise de la dette et une division internationale du travail, dont les victimes sont les pays en développement. Or, la croissance de ces derniers ne peut que promouvoir les exportations des pays industrialisés. D'où la nécessité pour la communauté internationale de mettre en place un nouveau partenariat en vue d'un développement durable.

48. Pour atteindre cet objectif, il faut en premier lieu créer un environnement favorable, tant au niveau local qu'international, et trouver une solution durable aux problèmes de l'insuffisance des ressources et des techniques applicables au développement. Il faut restructurer le système économique international et les réformes des systèmes financier, monétaire et commercial internationaux devront s'accompagner d'arrangements visant à faciliter les courants de ressources et de technologies vers les pays en développement.

49. Les négociations d'Uruguay ont abouti à la conclusion des accords de Marrakech qui devraient éliminer les barrières aux exportations des pays en développement et promouvoir les échanges, l'une des principales sources de financement de la croissance autonome et du développement durable.

50. Il faudra certes du temps aux pays à faible revenu pour tirer pleinement avantage des nouvelles possibilités d'échanges commerciaux car ils ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour attirer des investissements qui leur permettraient de diversifier leurs exportations et souffrent de faiblesses structurelles, étant trop tributaires des produits primaires et enregistrant un accroissement rapide de la population. Dans le cas du Sri Lanka, le service de la dette en 1992 a représenté 17,1 % des recettes d'exportation. C'est donc l'allègement du fardeau de la dette qui doit être l'objectif prioritaire de l'aide extérieure. À cet effet, les pays doivent concerter leurs efforts afin de trouver une solution au problème du financement du développement.

51. La communauté internationale cherche aujourd'hui les moyens de renforcer le rôle de l'ONU dans le développement et concentre son attention sur l'Agenda pour le développement. Pour accélérer le développement, il faudra adopter une approche intégrée qui permettra de résoudre ces problèmes. Le monde étant désormais interdépendant, il n'y a pas d'autre solution possible.

52. M. GERVAIS (Côte d'Ivoire) dit que la tâche de la Commission est lourde face aux défis d'ordre économique et social du monde actuel. Il souligne la relation existant entre développement et paix et précise que la Côte d'Ivoire fonde son développement sur le concept de paix : la recherche obstinée de la paix est liée à la notion de développement, les troubles et les conflits ont des causes bien connues – la misère, la faim, la peur, l'injustice, l'exclusion, l'ignorance et l'intolérance – et le premier objectif est de rechercher les moyens de favoriser le bien-être des hommes par l'éradication de la pauvreté, de la misère et de la guerre.

53. La Côte d'Ivoire fait siennes toutes les décisions adoptées en vue de la relance de la coopération économique internationale et fonde de grands espoirs sur les prochaines réunions internationales (Sommet mondial sur le développement social et Conférence mondiale sur les femmes), qui s'inscrivent dans le vaste mouvement de restauration des relations économiques internationales pour un développement humain durable, fondé sur la solidarité.

54. La Côte d'Ivoire accorde une importance particulière à l'idée de solidarité, qui, pour elle, est un partenariat véritable entre pays développés et pays en développement, fondé sur le respect des intérêts mutuels. Le chef de l'État ivoirien a proposé à la communauté internationale de proclamer une Année internationale de la solidarité universelle, voulant ainsi affirmer le besoin d'une plus grande implication des pays développés et des pays en développement dans les actions à mener en faveur du développement.

55. Pour assurer un développement durable, il faut une volonté politique des gouvernements. On ne pourra progresser dans aucune des dimensions du développement énumérées dans l'Agenda pour le développement – économie, environnement, justice et démocratie – sans un minimum de volonté solidaire des différents partenaires.

56. La Côte d'Ivoire juge en outre indispensable d'innover et de repenser les rapports pour permettre la mise en oeuvre de politiques actives propres à entraîner le développement. Il faut une nouvelle approche des grandes réunions

internationales pour éviter qu'elles ne retombent dans l'indifférence, une fois les textes adoptés.

57. Pour conclure, l'intervenant demande à la Commission d'examiner sérieusement la question de la dette. Indépendamment des nombreuses solutions qui ont été envisagées, il faut dépasser le stade des calculs simplement financiers pour résoudre ce problème douloureux et, ici encore, c'est la solidarité qui doit s'affirmer en premier lieu. C'est sur tous ces aspects que les efforts de la Commission devront porter.

58. M. CAMACHO OMISTE (Bolivie) rappelle que son pays a toujours appuyé les résolutions visant à promouvoir le développement et la croissance de tous les pays, notamment des moins avancés. Il souligne toutefois que les efforts déployés par de nombreux pays ont été contrecarrés par l'attitude négative d'autres pays qui, de par leur développement industriel et leurs capacités techniques et financières, devraient concourir de façon plus efficace à la réalisation des objectifs communs de l'humanité.

59. L'intervenant rappelle plusieurs facteurs négatifs qui entravent le développement, notamment l'accès limité des marchés internationaux aux produits d'exportation des pays en développement, les rigidités diverses du système financier international, la baisse progressive des ressources financières consacrées à la coopération technique, le faible niveau des transferts nets de capitaux et de technologies et la charge de la dette extérieure.

60. La Bolivie exhorte la communauté internationale à accélérer le développement économique et social; l'Agenda pour le développement doit jouer un rôle primordial dans ce domaine et inspirer l'action future garante d'espoir et de solidarité. La Bolivie a, quant à elle, lancé un plan de participation populaire afin d'augmenter les possibilités d'emploi et attend de la société civile qu'elle recense ses besoins et propose des solutions adéquates. À cette fin, elle transforme actuellement les structures de l'État et réoriente ses politiques publiques. C'est à quoi répond la création de son ministère du développement humain. Les domaines prioritaires de la nouvelle politique sociale sont l'éducation et la culture, la santé et la nutrition, l'assainissement, l'urbanisme et le logement, l'emploi, les revenus et le soutien à la population. Par ailleurs, la Bolivie s'emploie résolument à mettre en oeuvre les engagements qu'elle a pris en ce qui concerne la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Un ministère a été spécialement créé à cet effet. La Bolivie a en outre ratifié récemment diverses conventions multilatérales sur ces questions.

61. Sur un autre plan, la Bolivie lance un programme de capitalisation novateur, qui vise à promouvoir la réalisation d'investissements à grande échelle. Elle espère ainsi attirer un courant de capitaux de 3 milliards de dollars dans les années à venir. Le succès de ce projet exigera l'appui des organismes multilatéraux de crédit et des organes bilatéraux de coopération.

62. Dans le cadre du renforcement de la coopération économique en vue du développement, la Bolivie participe à divers programmes d'intégration dans la région latino-américaine. Elle fonde par ailleurs des espoirs sur la nouvelle Organisation mondiale du commerce, qui va commencer à fonctionner prochainement

et devrait permettre de régler de nombreux problèmes résultant de l'inégalité des échanges. La Bolivie attache également une importance particulière à la coopération Sud-Sud, convaincue que celle-ci offre de vastes possibilités pour le développement des échanges, l'amélioration des infrastructures physiques, la sécurité alimentaire et la coopération scientifique et technologique. C'est pourquoi la Bolivie continuera d'apporter un appui résolu au Groupe des 77 et au Mouvement des pays non alignés.

63. L'intervenant conclut en soulignant que la coopération internationale est non seulement une question de solidarité, mais aussi une nécessité objective favorisant les intérêts de tous les pays, sans laquelle il serait impossible de garantir la paix et la sécurité internationales. La coopération est également un droit et une obligation juridique en vertu de la Charte et de nombreux instruments internationaux. La fin de la guerre froide devrait, pour la première fois, permettre d'atteindre ces objectifs.

64. M. NDEREBEZA (Rwanda) dit que son pays est reconnaissant à la communauté internationale de la préoccupation qu'elle a manifestée au sujet de la tragédie qu'il a vécue récemment. Le Gouvernement rwandais s'attache maintenant à promouvoir la réconciliation nationale par l'instauration d'un État de droit, d'une véritable démocratie, d'une justice indépendante et transparente, ainsi que par le retour des réfugiés, dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha.

65. Des efforts de reconstruction et de relèvement très importants devront être déployés car toutes les infrastructures économiques et sociales ont été détruites. Les écoles, les dispensaires, les hôpitaux et les usines ont été pillés ou saccagés. Les Rwandais, qui sont en grande majorité des agriculteurs, n'ont pas cultivé la terre depuis le mois d'avril; les mouvements de population ont perturbé les éléments de l'équilibre écologique, exigeant de reboiser le pays; l'outillage agricole, les engrais et les semences font défaut et la fourniture d'une aide alimentaire continue de s'imposer d'urgence. Les unités de production industrielle ont été détruites ou vandalisées. Le pays est également privé d'électricité, ce qui paralyse son fonctionnement normal. Les enfants, nombreuses victimes de la guerre, méritent une attention toute particulière; il faut reconstruire les écoles et encourager les jeunes à reprendre leurs études, tâche difficile car de nombreux enseignants ont été tués ou sont partis à l'étranger. L'ancien gouvernement, après s'être livré à un véritable génocide, s'est approprié les fonds et biens publics, spoliant l'administration des matériels indispensables à son bon fonctionnement. Le Rwanda est dépourvu de tout, la guerre ayant tout dévasté. Le peuple rwandais a néanmoins la volonté de travailler pour rétablir les institutions administratives et relancer le développement économique et social du pays. La coopération de la communauté internationale lui sera indispensable dans cet effort.

66. À la session en cours, de nombreuses délégations ont manifesté des marques de sympathie pour la cause du Rwanda. Dans ce contexte, la délégation rwandaise sollicitera de la Deuxième Commission l'examen d'un projet de résolution relatif à l'assistance internationale pour la reconstruction et l'atténuation des conséquences de la guerre au Rwanda qu'elle présentera prochainement, et espère qu'il fera l'objet d'une attention bienveillante. Elle tient par ailleurs à remercier le Secrétaire général de l'aide inestimable accordée à son pays depuis

le début de la crise, en octobre 1990 et se félicite du rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'aide humanitaire et de l'assistance économique et sociale. Il est encourageant de noter que, dans son rapport intérimaire (S/1994/1133), le Secrétaire général a indiqué que l'ONU poursuivrait ses efforts pour assurer la coordination de l'assistance humanitaire et la transition vers la reconstruction et le développement; il a également demandé aux pays donateurs et aux organismes internationaux de mettre en oeuvre d'urgence des programmes d'assistance et d'aider le Gouvernement à rétablir les institutions administratives. Il fallait également l'aider à régler le problème de ses arriérés avec la Banque mondiale, afin qu'il ait accès aux ressources de cette institution.

67. La délégation rwandaise adresse les remerciements de son gouvernement aux États et aux organisations présents sur le terrain, à ceux qui consentent des efforts importants sur les plans financier et matériel et à ceux qui fournissent des contingents dans le cadre de la MINUAR.

68. M. KHANI (République arabe syrienne) dit que les pays en développement se doivent de prouver qu'ensemble ils ont la capacité de faire face aux changements politiques et économiques survenus sur la scène internationale, dans une perspective allant au-delà de simples considérations égoïstes et qui ne soit pas au service d'intérêts étroits. C'est là une condition d'autant plus impérative que les pays industriels continuent de ne porter qu'une attention distraite à leurs problèmes. En effet, l'espoir de voir s'instaurer, à l'échelon international, des liens de partenariat véritables qui puissent renforcer la coopération internationale ne s'est toujours pas concrétisé car les pays en développement continuent de se heurter à de nombreuses difficultés et occupent toujours une place marginale dans l'économie internationale. À cet égard, la relance et l'enrichissement du dialogue Nord-Sud constituent le meilleur moyen de trouver une solution équitable aux problèmes économiques qui se posent dans le monde, de renforcer les liens de solidarité au sein de la communauté internationale et de répondre aux aspirations fondamentales des habitants de la planète. La délégation syrienne, qui a suivi avec très grand intérêt les travaux de la Conférence des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 qui s'est tenue le 24 juin 1994, date marquant le trentième anniversaire du Groupe, estime que ce dernier est la tribune toute indiquée pour promouvoir le dialogue Nord-Sud et, partant, renforcer le dialogue Sud-Sud tout en aidant à accélérer le développement du Sud. En outre, le renforcement de la coordination et de la coopération entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés peut être extrêmement bénéfique pour les pays en développement. D'autre part, le principe du droit au développement, qui a été consacré à la dernière Conférence mondiale sur les droits de l'homme, est d'une importance capitale pour la coopération économique internationale. C'est pourquoi la délégation syrienne et les délégations des autres États membres du Groupe des 77 comptent suivre avec beaucoup d'attention les débats consacrés à cette question.

69. Rappelant que les pays en développement continuent de souffrir du sous-développement, de la pauvreté et du chômage, l'intervenant demande instamment à la communauté internationale de trouver des solutions qui permettent de remédier comme il convient à ces problèmes, de sorte que ces pays puissent s'intégrer dans l'économie mondiale, occuper la place qui leur revient

dans le commerce mondial et tirer dûment parti des progrès scientifiques et techniques.

70. La Syrie, qui a toujours été un carrefour des échanges entre l'Orient et l'Occident et qui entend préserver ce glorieux héritage, peut se prévaloir d'importantes réalisations dans le domaine du développement, et les politiques économiques qu'elle a adoptées montrent qu'elle a la volonté de participer activement à la vie économique internationale. Les mesures d'ajustement qu'elle a prises ont donné des résultats concluants et permis, en peu de temps, de mobiliser efficacement les forces productives du pays. Chaque pays doit être libre de choisir la voie qui sert le mieux ses intérêts et correspond le mieux à sa situation, pour autant qu'il respecte les décisions et les politiques des autres. Le fait de subordonner l'octroi d'une aide au développement et de certains avantages commerciaux à la mise en oeuvre de politiques données est incompatible avec les principes démocratiques auxquels la Syrie est profondément attachée. L'endettement, l'effondrement des cours des matières premières, l'insuffisance de l'aide extérieure et les réticences des investisseurs privés ont eu, sur l'économie syrienne, des effets préjudiciables qu'une volonté de coopération sincère devrait permettre d'atténuer.

71. Le Ministère syrien de l'environnement et les autres services compétents attachent un très grand prix à la protection de l'environnement, question d'une importance tout aussi grande que la croissance, et travaillent, en collaboration avec les organisations internationales, à l'élaboration d'une législation dans ce domaine.

72. M. CALOVSKI (Ex-République yougoslave de Macédoine) note que la conjoncture politique et économique mondiale a évolué et qu'elle requiert de la communauté internationale des approches différentes, partant de la notion d'interdépendance et tenant compte des résultats des Conférences de Rio, de Vienne et du Caire et de ceux des négociations d'Uruguay. L'Agenda pour le développement représente, dans cette entreprise, l'instrument le plus important. Dans ce contexte, le succès du Sommet de Copenhague pour le développement social et de la Conférence de Beijing sur les femmes sera déterminant. La Commission devra accorder la priorité à ces questions à la session en cours.

73. L'Agenda pour le développement, document auquel la Macédoine accorde une importance cruciale, devra avoir un caractère pragmatique, définir la question à l'examen et proposer des principes d'action. Il faudra en faire le principal instrument du développement pour les années à venir. Il est essentiel à cet égard que la communauté internationale fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour améliorer la situation; la Commission devra, par ses délibérations, renforcer cette détermination. Comme il sera impossible d'achever l'examen de l'Agenda à la session en cours, la meilleure solution serait que l'Assemblée générale adopte une résolution ou une déclaration qui servirait de base à une déclaration sur le développement qu'elle adopterait à sa session suivante, approuvant l'Agenda pour le développement. Ce document tiendrait ainsi compte des résultats du Sommet de Copenhague, de la Conférence de Beijing et des travaux de l'Organisation mondiale du commerce.

74. De l'avis de l'intervenant, la résolution ou la déclaration que l'Assemblée pourrait adopter à la session en cours devrait indiquer que le développement accélère le progrès de tous les peuples, que l'interdépendance doit être le principe directeur régissant les relations internationales, que le rôle de l'ONU doit être renforcé, que l'objectif central du développement est la dignité et le bien-être de la personne humaine et que la Charte des Nations Unies et le droit international doivent être respectés.

75. Par ailleurs, l'Assemblée, résolue à promouvoir le développement durable partout dans le monde, devrait, entre autres, demander l'arrêt de tous les conflits armés, l'élimination des obstacles entravant le développement, le renforcement des relations de bon voisinage, l'accélération des processus d'intégration régionale et mondiale, l'adoption de mesures concrètes de lutte contre la pauvreté, la libéralisation du commerce mondial, la fourniture d'un appui financier international au développement, le respect des obligations assumées dans les domaines de l'environnement et du développement, la promotion de la coopération entre tous les partenaires pour le développement et l'utilisation la plus efficace possible du système des Nations Unies pour le développement.

76. La Macédoine, petit pays enclavé en transition qui a opté, dès son indépendance, pour l'économie de marché, le respect de la légalité et la démocratie, est confrontée à de graves problèmes résultant de la situation dans son environnement immédiat, à savoir la guerre en Bosnie-Herzégovine, les effets négatifs des sanctions décrétées par l'ONU contre la Yougoslavie et surtout le déni par la Grèce de son droit, en tant que pays enclavé, d'utiliser les ports grecs, mesure qui vise à déstabiliser le pays. Face à cette situation, la communauté internationale s'est jusqu'à présent contentée d'interventions purement verbales. Il est donc urgent que le Conseil de sécurité prenne des mesures afin de mettre un terme à l'asphyxie de l'économie macédonienne résultant de la politique délibérée menée par la Grèce et du fait qu'aucune action n'est entreprise pour aider la Macédoine, pays le plus affecté par les sanctions contre la Yougoslavie.

77. Le programme de travail de la Commission comprend de nombreuses questions importantes concernant la coopération économique internationale, dont certains aspects devraient faire l'objet d'une attention prioritaire; on mentionnera notamment à ce sujet le commerce et le développement, l'intégration régionale et mondiale, l'élimination des mesures protectionnistes, le problème de la dette extérieure et les aspects sociaux du développement durable.

La séance est levée à 13 heures.